



CONDITIONS GÉNÉRALES

- Seulement les partenaires de marché en règle avec MONAT Global Corp ou MONAT Global Canada ULC (collectivement « MONAT »), peuvent participer à Réunion MONAT 2023 à Las Vegas. Les présentes Conditions générales régissent l'inscription et la participation des partenaires de marché admissibles à Réunion MONAT à Las Vegas (« Réunion 2023 ») qui aura lieu du 3 au 6 avril 2023.

- Aucune compensation ou hébergement de remplacement ne sera offert aux personnes qui ne participent pas au voyage. Le voyage n'a aucune valeur monétaire si un partenaire de marché n'est pas en mesure d'y participer, que ce soit son choix ou en raison de circonstances personnelles. Aucun montant ne sera payé ou remboursé si un partenaire de marché décide de ne pas participer ou n'est pas en mesure de participer au voyage Réunion 2023. AUCUNE EXCEPTION NE SERA FAITE.

PROGRAMME

JOUR 1 | Arrivées, enregistrement à l'hôtel

JOUR 2 | Session générale (9 h 30 à 16 h) et réception en soirée (19 h à 20 h 30)

JOUR 3 | Journée libre

JOUR 4 | Départ de l'hôtel, départs

*Provisoire, il peut changer

- MONAT se réserve le droit de modifier les dates du voyage, les inclusions ou les spécificités du programme, à tout moment, et même d'annuler le voyage pour une raison hors du contrôle raisonnable de MONAT ou de la destination, y compris, mais sans s'y limiter, « Actes de Dieu », troubles civils, guerre, perturbation des transports, intempéries ou urgence nationale, grèves du travail ou toute autre circonstance que MONAT ou le centre de villégiature considère, à leur entière discrétion, comme rendant l'évènement irréalisable, impossible ou dangereux. Si de telles circonstances nécessitent l'annulation du MONAT ne pourra être tenue pour responsable des dommages éventuels subis par le partenaire de marché, son conjoint, son invité ou ses enfants, que MONAT soit ou non informée de la possibilité de tels dommages. MONAT ne sera pas non plus obligée de reporter Réunion 2023 ou de fournir une compensation distincte ou supplémentaire de quelque nature que ce soit.

- Chaque partenaire de marché qui participe à Réunion 2023 comprend qu'il court certains risques en participant au voyage y compris la possibilité de blessures physiques jusqu'à et incluant la mort. MONAT encourage fortement les partenaires de marché et leurs invités à ne pas quitter le centre de villégiature pendant le voyage Réunion 2023. MONAT ne sera pas tenue responsable de toute blessure physique ou perte monétaire subie par un partenaire de marché ou son conjoint, son invité ou ses enfants pendant Réunion 2023. Puisque MONAT permet au partenaire de marché et son conjoint, son invité ou ses enfants d'assister à Réunion 2023, chaque partenaire de marché, en son nom et au nom de son conjoint, son invité ou ses enfants, décharge MONAT, ses agents, directeurs, employés et représentants de toute responsabilité liée à ou découlant de Réunion 2023, ou de toute activité liée au voyage Réunion 2023. De plus, comme condition pour pouvoir participer à Réunion 2023, le partenaire de marché accepte d'innocenter, de défendre et de tenir indemne MONAT, sa société mère, ses filiales et société affiliées de toute responsabilité découlant de la participation à Réunion 2023 par le partenaire de marché ou son conjoint, son invité ou ses enfants, ou de l'utilisation abusive des installations de l'hôtel par le partenaire de marché ou son conjoint, son invité ou ses enfants, sauf si ces dommages découlent directement de la faute volontaire de MONAT.

- Si le partenaire de marché n'accepte pas la décharge de responsabilité de MONAT décrite dans le paragraphe ci-dessus, MONAT ne lui permettra pas, et ne permettra pas à son conjoint, son invité ou ses enfants, de participer au voyage Réunion 2023. Si le partenaire de marché n'accepte pas les conditions de la décharge de responsabilité et l'indemnisation le partenaire de marché ne devrait pas et ne peut pas participer

à Réunion 2023. En participant à Réunion 2023, chaque partenaire de marché confirme son acceptation du langage portant sur la décharge de responsabilité et l'indemnisation dans le paragraphe ci-dessus. Toutes les personnes inscrites devront signer une décharge de responsabilité lorsqu'elles ramassent leur badge d'identité.

- En participant au voyage, le partenaire de marché, au nom du partenaire de marché et de son conjoint, son invité ou ses enfants, consent aux entrevues, photos, enregistrements audio ou vidéo et à leur diffusion, publication, exposition ou reproduction pour leur inclusion dans les nouvelles, les émissions Web, des fins promotionnelles, des diffusions, des publicités, leur inclusion sur des sites Web et toute autre utilisation, par MONAT, ses affiliés et ses représentants, sans que le partenaire de marché ou son conjoint, son invité ou ses enfants soient rémunérés. Chaque partenaire de marché, en son nom et au nom de son conjoint, son invité ou ses enfants, libère MONAT, ses partenaires et chacune des personnes impliquées de toute responsabilité liée à la prise, l'enregistrement, la numérisation ou la publication d'entrevues, de photos, d'images numériques ou d'enregistrements audio ou vidéo.
- En participant à l'évènement, partenaire de marché, en son nom et au nom de son conjoint, son invité ou ses enfants, renonce à tout droit de revendication de paiement ou de redevances liés à la présentation, la diffusion, la diffusion Web, la diffusion à la télévision ou toute autre publication, peu importe si des frais sont perçus pour l'entrée ou la commandite. De plus, ils renoncent à tout droit d'inspecter ou d'approuver toute photo, vidéo ou enregistrement audio prise par MONAT ou la personne ou l'entité autorisée à le faire par MONAT.
- Les partenaires de marché participant au voyage Réunion 2023 sont entièrement responsables de payer les impôts applicables sur les voyages incitatifs et toute autre récompense.
- Jusqu'à ce que l'avis officiel soit reçu par les partenaires de marché qualifiés, tous les renseignements concernant le statut et la qualification sont non officiels et peuvent changer et être vérifiés par MONAT. Plusieurs facteurs pourraient contribuer au changement de statut ou de l'admissibilité. Une invitation envoyée par voie électronique ou par la poste par le service des événements de MONAT Global Corp, est la seule forme d'avis officiel reconnu. Les appels téléphoniques, les conversations en personne, les messages textes, les publications dans les médias sociaux, les courriels ou les lettres envoyées par la poste provenant de tout service autre que celui des événements de MONAT Global Corp sont des exemples de communications qui ne constitueraient pas un avis officiel d'admissibilité.
- Les partenaires de marché se qualifiant pour Réunion 2023 ne peuvent pas vendre, substituer, transférer ou réassigner leur réservation pour Réunion 2023.

CONDITIONS D'ACCEPTATION DU TRANSPORT AÉRIEN PAYÉ PAR MONAT

- MONAT fournit le transport aérien à McCarran International Airport (LAS), Las Vegas, pour un partenaire de marché (principal) par numéro d'identification de partenaire de marché admissible.
- Les billets d'avion doivent être réservés au tarif le plus bas et avoir lieu aux dates d'arrivée et de départ du programme.
- Les voyageurs peuvent être invités à établir jusqu'à une correspondance dans chaque direction de vol si cela permet à MONAT d'économiser 200,00 \$ US ou plus et que le temps de connexion est de moins de 2 heures entre deux vols.
- Si des vols sans escale sont disponibles sur votre marché et que la différence de tarif est inférieure à 200,00 \$ US par rapport au tarif de correspondance le plus bas disponible, les vols sans escale seront autorisés.
- Toute demande de voyager pendant des jours autres que les dates d'arrivée et de départ du programme sera sujette à l'approbation écrite de MONAT. MONAT n'est pas obligée de prendre en charge les billets d'avion pour des voyages en dehors des dates spécifiées.
- Les partenaires de marché doivent réserver leurs billets d'avion auprès de notre agence partenaire. Les billets réservés directement auprès des compagnies aériennes, ou par tout autre moyen, NE SONT PAS REMBOURSABLES.
- Les bagages enregistrés, la sélection de sièges et les autres frais aériens auxiliaires sont à la charge du voyageur.
- Une fois le billet payé, les frais de changement de compagnie aérienne sont à la charge du voyageur, le cas échéant.
- Le partenaire de marché doit partir de et revenir à l'aéroport commercial le plus proche de l'adresse liée au numéro d'identification du partenaire de marché.
- Les escales ne sont pas autorisées.
- Les demandes de vols sur des compagnies aériennes spécifiques/préférées ne doivent pas affecter le montant total des billets d'avion à payer par MONAT.
- Même si vous devez parcourir une plus longue distance depuis l'adresse liée à votre numéro d'identification de partenaire de marché, MONAT ne vous proposera pas d'arrangements spéciaux (par exemple, hébergement à l'hôtel d'une nuit parce que « mon vol jusqu'à la destination est trop long »). Cependant, MONAT n'exigera pas que les voyageurs fassent plus d'une escale dans les deux sens, à moins que les doubles connexions soient nécessaires selon les routes aériennes ordinaires de leur ville d'origine. De plus, les vols de nuit ne seront pas requis comme condition pour que le voyage soit couvert.
